FCEI
En affaires pour vos affaires

La pénurie d'entrepreneurs au Canada

Partie 2 - Rétablir un écosystème d'affaires en perte de vitesse

Avril 2026

Comment citer le rapport :

SOLBERG, Brianna, PÂQUET, Vincent et SOUTHWOOD, Kayode. *La pénurie d’entrepreneurs au Canada, partie 2 : Rétablir un écosystème d’affaires en perte de vitesse*. Fédération canadienne de l’entreprise indépendante (FCEI), avril 2026.

Ce rapport est aussi accessible à l’adresse cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche.

This publication is also available in English on the cfib.ca/research page under the title of “***Canada’s Entrepreneurial Drought, Part 2: Fixing Canada’s Shrinking Business Landscape.***”

Sauf indication contraire, l’information contenue dans ce rapport peut être reproduite à volonté, sans frais et sans autre autorisation requise de la FCEI, pourvu que : 1) les mesures nécessaires soient prises pour assurer l’exactitude de l’information reproduite; 2) la FCEI soit citée comme source de l’information; 3) la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle ou approuvée par la FCEI.

Pour obtenir l’autorisation de reproduire l’information dans ce rapport à des fins commerciales, communiquez avec nous à l’adresse recherche@fcei.ca.

Table des matières

Sommaire **2**

Introduction **3**

Premier champ d’action prioritaire : Réduire les coûts d’exploitation des entreprises **6**

Deuxième champ d’action prioritaire : Diminuer la paperasserie **11**

Troisième champ d’action prioritaire : Répondre à l’évolution du marché du travail au Canada **15**

Conclusion **19**

Annexe : Sommaire des recommandations **20**

Notes de fin **24**

© Fédération canadienne de l’entreprise indépendante

Sommaire

Les petites et moyennes entreprises (PME) demeurent résilientes et capables de s'adapter, mais elles évoluent dans un contexte de plus en plus difficile, marqué par la hausse des coûts, la complexité réglementaire, les pénuries de main-d'œuvre et l'incertitude économique. Il est essentiel de s'attaquer à ces pressions, non seulement pour soutenir les entreprises en activité, mais aussi pour encourager la prochaine génération d'entrepreneurs.

Les PME canadiennes ont longtemps offert de la stabilité en période d'incertitude, en contribuant à la vitalité des communautés et des économies locales. Toutefois, l'instabilité économique persistante complique la planification, l'investissement et la croissance pour de nombreux propriétaires de petites entreprises, et en décourage d'autres de se lancer. Les données indiquent à présent que le nombre de nouvelles entreprises diminue. Depuis le début de 2024, les sorties d'entreprises sont plus nombreuses que les nouvelles entrées, ce qui se traduit par une diminution nette de l'activité entrepreneuriale[1].

Le Canada est confronté à une pénurie d'entrepreneurs, c'est-à-dire une période prolongée pendant laquelle il y a un plus grand nombre de fermetures d'entreprises que d'ouvertures d'entreprises, ce qui réduit le nombre d'entrepreneurs et la confiance dans la viabilité de l'entrepreneuriat.

Pour inverser cette tendance, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) a préparé ce rapport afin de présenter des recommandations pratiques visant à renforcer l'entrepreneuriat et à freiner le déclin entrepreneurial au Canada.

Le rapport définit trois champs d'action prioritaires :

- **Réduire les coûts d'exploitation des entreprises :** alléger le fardeau fiscal, améliorer l'accès au financement et veiller à ce que les programmes gouvernementaux et les processus d'approvisionnement soient accessibles aux petites entreprises.
- **Diminuer la paperasserie :** réduire le fardeau réglementaire, simplifier le commerce intérieur et éliminer les obstacles inutiles qui accaparent du temps et des ressources au détriment de la croissance.
- **Répondre à l'évolution du marché du travail au Canada :** s'attaquer aux pénuries de main-d'œuvre, protéger l'accès aux travailleurs étrangers temporaires et soutenir la relève d'entreprise à l'approche de la retraite de nombreux propriétaires.

Pris ensemble, ces changements peuvent redonner confiance aux entrepreneurs, accroître la compétitivité des entreprises canadiennes et atténuer la pénurie d'entrepreneurs au pays.

La relance de l'entrepreneuriat ne se limite pas au soutien des petites entreprises en activité; elle vise également à garantir que le Canada demeure un pays propice à la création, à la croissance et au transfert d'entreprises.

En réduisant les obstacles à l'entrée, en améliorant le contexte d'investissement et de croissance et en reconnaissant le rôle clé des entrepreneurs dans l'économie, les décideurs peuvent veiller à ce que le secteur des PME au Canada reste un moteur d'innovation, de création d'emplois et de prospérité.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Introduction

Le Canada est confronté à une pénurie d'entrepreneurs, c'est-à-dire une période prolongée pendant laquelle il y a un plus grand nombre de fermetures que d'ouvertures d'entreprises[i]. Depuis le début de 2024, le nombre de fermetures d'entreprises a dépassé celui des ouvertures, ce qui se traduit par une diminution nette de l'activité entrepreneuriale (figures 1A et 1B)[2]. Au T2 2025, les taux de sortie ont atteint 5,6 %, contre 4,8 % pour les taux d'entrée (T4 2025), un écart qui reflète des taux de fermetures parmi les plus élevés et taux d'ouvertures parmi les plus faibles observées en dehors de la pandémie[3].

Figure 1A

Les sorties surpassent les entrées depuis le début de 2024, par trimestre

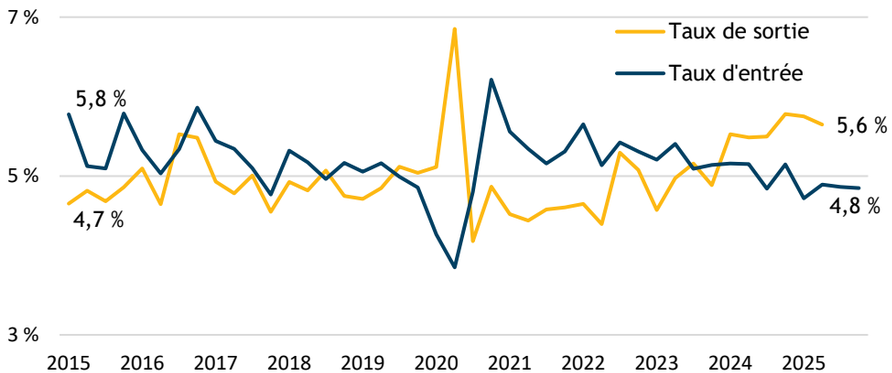

Figure 1B

Variation nette du nombre d'entreprises, données trimestrielles, T1 2015 au T2 2025

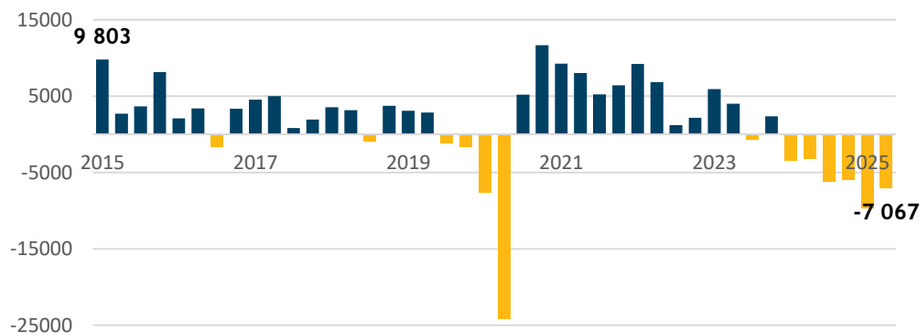

Source : Calcul des auteurs basé sur les données de Statistique Canada (Tableau 33-10-0270-01, Estimations expérimentales pour les entreprises nouvellement ouvertes et les entreprises nouvellement fermées pour le Canada, les provinces et territoires, et les régions métropolitaines de recensement, données désaisonnalisées. Consulté le 23 mars 2026.)

Remarques :

a. Figure 2a : Dans ce graphique, les taux d'entrée et de sortie correspondent au ratio du nombre d'entrées ou de sorties divisé par le nombre d'entreprises actives pour un trimestre donné.

b. Figure 2b : Variation nette = [**entrées** d'entreprises] - [**sorties** d'entreprises]. Les données sont présentées par trimestre, du T1 2015 au T2 2025. Les données de novembre 2018 ont été remplacées par celles d'octobre 2018, puisque le tableau original de Statistique Canada doit être utilisé avec prudence.

c. Les estimations reposent sur la plus récente publication de Statistique Canada (consultée le 24 mars 2026). Ces chiffres pourraient toutefois être révisés lors de prochains cycles de publication.

d. La définition de disparition est fondée sur les disparitions annuelles tirées du Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE). Étant donné que la définition du PALE peut exiger jusqu'à 24 mois de données pour qu'une entreprise soit comptée comme étant une disparition, les disparitions sont projetées en utilisant les taux de croissance prédits, à partir de la régression des disparitions sur les fermetures de plus de six mois. Ainsi les disparitions durant les six derniers mois ne sont pas publiées.

[i] Définition de la pénurie d'entrepreneurs selon la FCEI : une période où, pendant 4 trimestres consécutifs, le nombre moyen de fermetures d'entreprises dépasse le nombre moyen de démarrages d'entreprises, ce qui se solde par une perte nette persistante de dynamisme entrepreneurial. Voir la partie 1 pour plus de détails.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Les PME naviguent dans un climat particulièrement difficile, marqué par la hausse des coûts d'exploitation, la complexité réglementaire, les pénuries de main-d'œuvre et les tensions commerciales persistantes. Dans ce contexte, la confiance des entrepreneurs recule, et de moins en moins de Canadiens sont prêts à prendre le risque de lancer une entreprise (figure 2).

Des pressions persistantes, comme le fardeau fiscal élevé, la réglementation gouvernementale et les contraintes liées à la main-d'œuvre, freinent la croissance des PME. À elle seule, la conformité réglementaire coûte plus de 50 milliards de dollars par année aux PME canadiennes, dont 35 % (soit près de 18 milliards de dollars) sont attribuables à une paperasserie inutile qui accapare du temps et des ressources précieuses qui pourraient autrement être consacrés à la croissance et à l'innovation[4]. Par ailleurs, plus du tiers (38 %) des petites entreprises indiquent que les pénuries de main-d'œuvre qualifiée limitent leur productivité, alors que seulement environ 1 sur 6 (17 %) affirme être en mesure d'augmenter ses effectifs actuellement[5].

Ces pressions modifient aussi la perception de l'entrepreneuriat chez les propriétaires d'entreprise. Plus de la moitié des propriétaires de petites entreprises canadiennes ne recommanderaient pas de démarrer une entreprise en ce moment (figure 2). Un changement en profondeur est nécessaire pour créer un environnement où l'entrepreneuriat est de nouveau perçu comme accessible, valorisant et encouragé.

Figure 2
Les propriétaires de PME invitent à la prudence : 1 sur 2 ne conseillerait pas de démarrer une entreprise dans les conditions actuelles

Conseilleriez-vous à quelqu'un de démarrer une entreprise en ce moment?

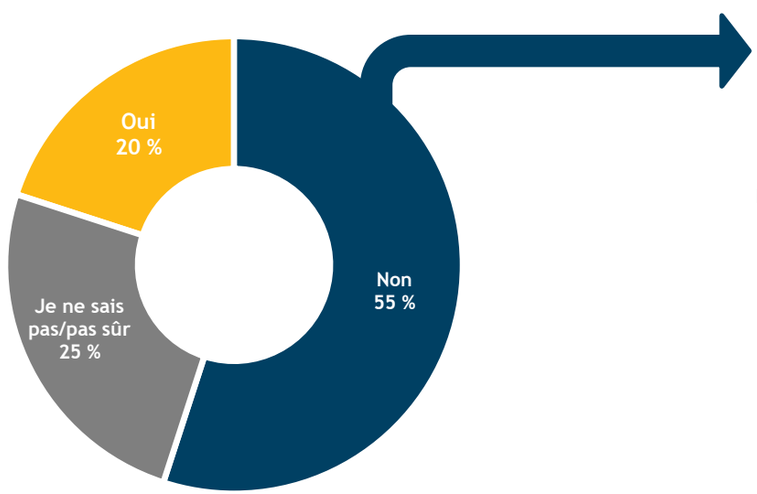

Pourquoi estimez-vous que ce n'est pas un bon moment pour démarrer une entreprise?

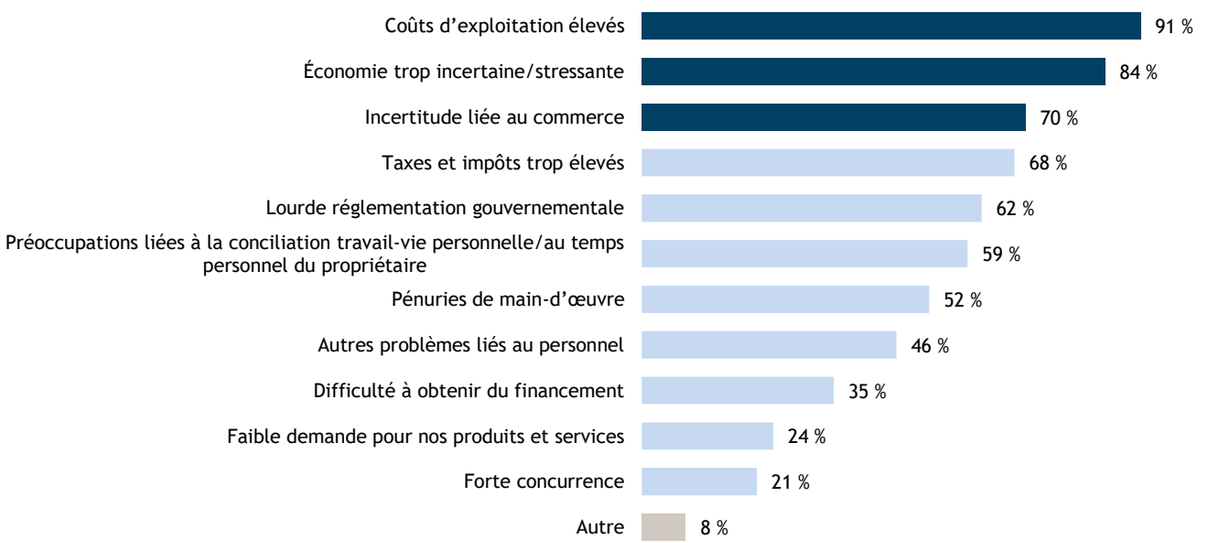

Source : FCEI, sondage *Votre voix* – Octobre 2025, mené du 9 au 24 octobre 2025, n = 2 548 (gauche), n = 1 386 (droite).

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

La reconstruction des fondements de l'entrepreneuriat au Canada exigera des mesures réfléchies et coordonnées pour rétablir la confiance, réduire les obstacles et rendre plus faciles (et non plus difficiles) la création, la croissance et la pérennité d'une entreprise.

Le présent rapport repose sur les travaux de la FCEI en matière de compétitivité fiscale, d'allégement réglementaire, de libéralisation du commerce intérieur et de politiques du marché du travail, et met de l'avant des mesures concrètes que les gouvernements peuvent adopter pour soutenir l'entrepreneuriat et freiner le déclin de l'entrepreneuriat au Canada. Ce rapport est le deuxième d'une série en deux volets consacrée à la situation du secteur des PME au Canada et aux mesures à prendre pour favoriser une économie dynamique.

- La **partie 1**[6] de la série examine l'ampleur et les conséquences d'une tendance préoccupante : les sorties d'entreprises surpassent de plus en plus les nouvelles entrées. La confiance des entrepreneurs s'érode et, sans mesures significatives, cette tendance menace le dynamisme économique à long terme du Canada ainsi que sa capacité d'innovation et de création d'emplois.

- La **partie 2**, **présentée dans ce rapport**, met l'accent sur des solutions concrètes pour renverser cette tendance et renforcer les conditions propices à l'entrepreneuriat au Canada.

Ce rapport met en évidence trois champs d'action prioritaires et présente une série de recommandations visant à soutenir la création d'entreprises et la croissance à long terme :

- **Premier champ d'action prioritaire :** Réduire les coûts d'exploitation des entreprises par une réforme fiscale, améliorer l'accès au financement et créer des conditions de concurrence équitables pour les petites entreprises.
- **Deuxième champ d'action prioritaire :** Diminuer la paperasserie en libérant les PME des exigences réglementaires inutiles et en simplifiant le commerce intérieur.
- **Troisième champ d'action prioritaire :** Répondre à l'évolution du marché du travail au Canada en appuyant le développement des compétences, en protégeant l'accès aux travailleurs étrangers temporaires et en facilitant la relève d'entreprise.

Au-delà de la création d'emplois, les petites entreprises sont essentielles aux économies locales, à l'innovation et à la résilience des communautés. Le déclin de l'entrepreneuriat entraîne des répercussions qui dépassent les entreprises elles-mêmes en affectant la croissance économique, la compétitivité et la vitalité des communautés à l'échelle nationale.

La voie à suivre est claire : en adoptant des politiques adéquates et en mettant de nouveau l'accent sur la création et la croissance des entreprises, les gouvernements peuvent aider à remédier à la pénurie d'entrepreneurs au Canada.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Premier champ d’action prioritaire : Réduire les coûts d’exploitation des entreprises

Les pressions fiscales continuent de peser sur les petites entreprises

Les politiques économiques actuelles nuisent à la compétitivité et à la productivité des petites entreprises canadiennes. Le Canada accuse un retard économique par rapport à ses pairs, avec un PIB réel par habitant inférieur de 8 % à la moyenne de l’OCDE en 2024. Comparativement aux États-Unis, le PIB réel par habitant du Canada était inférieur de 12 %[7]. Cet écart de performance exige des changements de politiques publiques.

Selon le Baromètre des affaires[MD] de la FCEI, les entrepreneurs nomment régulièrement les coûts fiscaux et réglementaires parmi les principaux facteurs limitant la croissance de leur entreprise. En effet, 77 % des propriétaires de PME estiment que les gouvernements devraient réduire le fardeau fiscal global et 57 % pensent qu’ils devraient soutenir les investissements visant à améliorer la productivité[8]. Par conséquent, des changements importants sont nécessaires pour assurer la réussite des PME et la prospérité économique à long terme du Canada.

Les petites entreprises utiliseraient principalement les allégements fiscaux de manière à stimuler l’économie, notamment en augmentant la rémunération des employés (54 %), en développant leur entreprise (50 %) et en embauchant de nouveaux employés (36 %)[9]. Comme l’illustre la figure 3, les propriétaires de PME préfèrent nettement les baisses du taux d’imposition des petites entreprises.

Figure 3
Réduction des taxes : priorité au taux d’imposition des petites entreprises

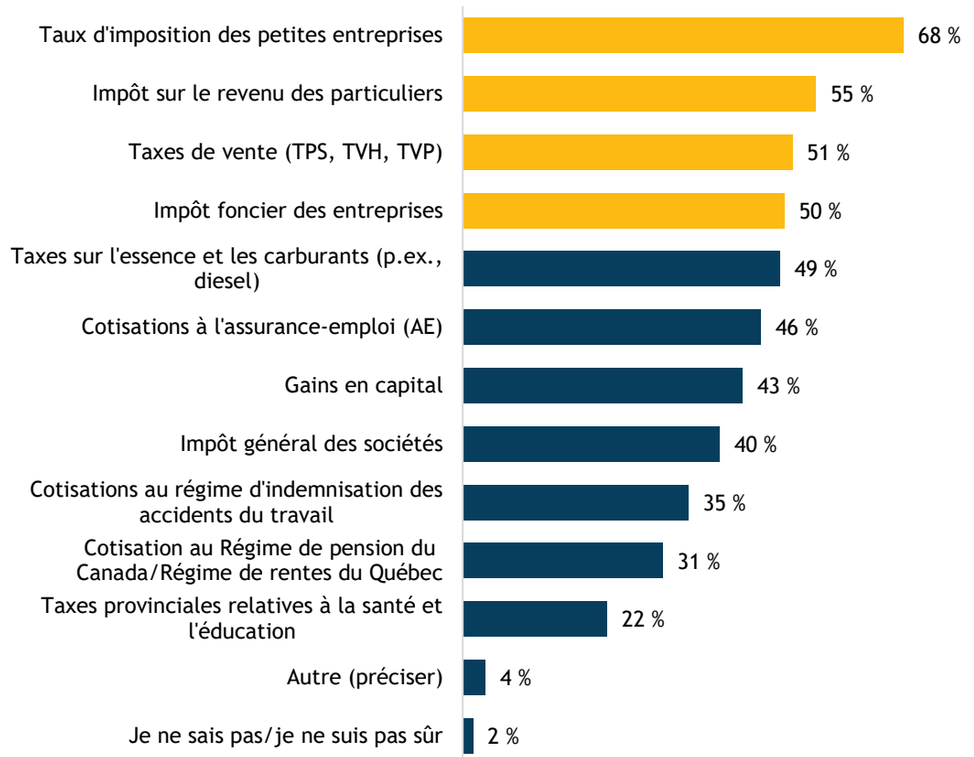

Source : FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 10 au 24 juillet 2025, résultats finaux basés sur 2 044 réponses.

© Fédération canadienne de l’entreprise indépendante

Recommandations politiques

La FCEI demande aux gouvernements de prendre les mesures suivantes pour créer un environnement fiscal plus favorable aux PME canadiennes :

1. Réduire les taux d’imposition sur le revenu des petites entreprises.
    - Au fédéral, faire passer ce taux d’imposition de 9 % à 6 %.
    - Les gouvernements provinciaux devraient réduire de manière permanente le taux de l’impôt sur le revenu des petites entreprises à 0 % d’ici 2030[10].
2. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient relever le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises à au moins 700 000 $ et l’indexer sur l’inflation par la suite.
3. Le gouvernement fédéral devrait augmenter le seuil de revenu de placement à 60 000 $ et l’indexer sur l’inflation par la suite, puisqu’il s’élève à 50 000 $ depuis 2018.
4. Mettre en place une déduction destinée aux propriétaires uniques qui déclarent un revenu personnel, semblable à la déduction pour revenu d’entreprise admissible aux États-Unis, afin qu’ils ne soient pas imposés sur une partie de leur revenu d’entreprise[11].
5. Instaurer un taux d’imposition foncière réduit pour les petites entreprises, semblable à la sous-catégorie d’imposition foncière pour les petites entreprises à Toronto et à Ottawa, afin de remédier aux inégalités en matière de taxes foncières.
6. Introduire un taux de cotisation réduit à l’assurance-emploi (AE) pour les plus petites entreprises, soit par l’intermédiaire d’un crédit d’impôt ciblé et permanent, comme l’ancien crédit pour l’emploi visant les petites entreprises, soit en optant pour un partage à 50-50 plutôt qu’à 60-40.
7. Augmenter le montant de l’exemption de base pour le Régime de pensions du Canada (RPC).
8. Supprimer le mécanisme de hausse automatique de la taxe d’accise sur l’alcool.
9. Simplifier et rendre permanentes la passation en charges immédiate et la déduction pour amortissement accéléré, et les rendre accessibles aux entreprises de tous les secteurs.
10. Inscrire dans la loi les remboursements versés par les commissions d’indemnisation des accidents du travail et les rendre non imposables.

© Fédération canadienne de l’entreprise indépendante

Un accès limité au capital désavantage les petites entreprises

Les enjeux de productivité du Canada ne datent pas d'hier, et l'investissement des PME est essentiel pour y remédier. La part des petites entreprises cherchant à obtenir du financement a bondi de 35 % en 2012 à 58 % en 2022, ce qui témoigne des besoins d'investissement en hausse. Toutefois, l'accès au financement demeure inégal, en particulier pour les microentreprises, dont les taux d'approbation sont bien plus faibles que ceux des entreprises de plus grande taille[12].

Lorsque les petites entreprises ne peuvent pas accéder au crédit dans des conditions équitables, elles reportent leurs investissements ou renoncent à investir dans leur croissance, leurs équipements, l'adoption d'outils numériques et la formation des travailleurs, ce qui limite directement les gains de productivité. L'augmentation des coûts d'emprunt a accentué ces pressions : la proportion de petites entreprises touchées est passée d'environ 20 % au début de 2022 à près de 30 % au début de 2026, alors que près d'une entreprise sur trois signale un fonds de roulement limité (voir figure 4)[13,14].

L'accès au crédit n'est donc pas seulement un enjeu pour les petites entreprises; il est un élément central de la stratégie du Canada en matière de productivité et de compétitivité.

Recommandations politiques

L'accès des PME à des solutions de financement équitables, transparentes et souples contribuera à stimuler l'investissement du secteur privé et à soutenir la croissance à long terme au Canada. La FCEI formule les recommandations suivantes :

1. **Surveiller et renforcer le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC)**.
   - Mesurer le rendement du PFPEC pour s'assurer que les petites entreprises en retirent des avantages concrets. Il est particulièrement important que le programme rejoigne les plus petites entreprises, et pas seulement les PME de plus grande taille.
     - Les banques ne devraient pas se servir du PFPEC pour garantir des prêts qu'elles accorderaient en l'absence du programme.
   - Reprendre la publication de rapports publics transparents sur l'efficacité du PFPEC.
2. **Améliorer l'accessibilité et l'abordabilité du financement**
   - Les banques devraient améliorer l'accès des PME à des solutions de financement à moindre coût.
   - Les banques devraient également examiner attentivement la nécessité d'exiger des garanties personnelles et explorer d'autres solutions avant de demander ces garanties aux PME.
3. **Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba** : Exempter de la TVP toutes les dépenses en immobilisations, y compris les achats de machinerie et d'équipement, ce qui y fera bondir les investissements de 1,6 G$, 197 M$ et 332 M$, respectivement[15].
4. **Améliorer l'accès des PME aux sources de financement et d'investissement non traditionnelles**
   - Élargir l'application de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) pour inclure les actifs (et pas seulement les actions). Cette mesure devrait être accessible aux entreprises de tous les secteurs, et pourrait également encourager la vente de biens sous-utilisés ou inutilisés (p. ex., bâtiments, terrains, etc.) pouvant servir à construire de l'immobilier.
   - Les institutions financières devraient encourager le recours à des sources de financement autres que les prêts bancaires traditionnels (investissement providentiel, financement participatif, capital-risque, etc.) et accélérer les initiatives liées aux systèmes bancaires ouverts pour soutenir les petites entreprises.

Figure 4

Les PME canadiennes signalent un manque de fonds de roulement supérieur à la moyenne historique depuis 2023

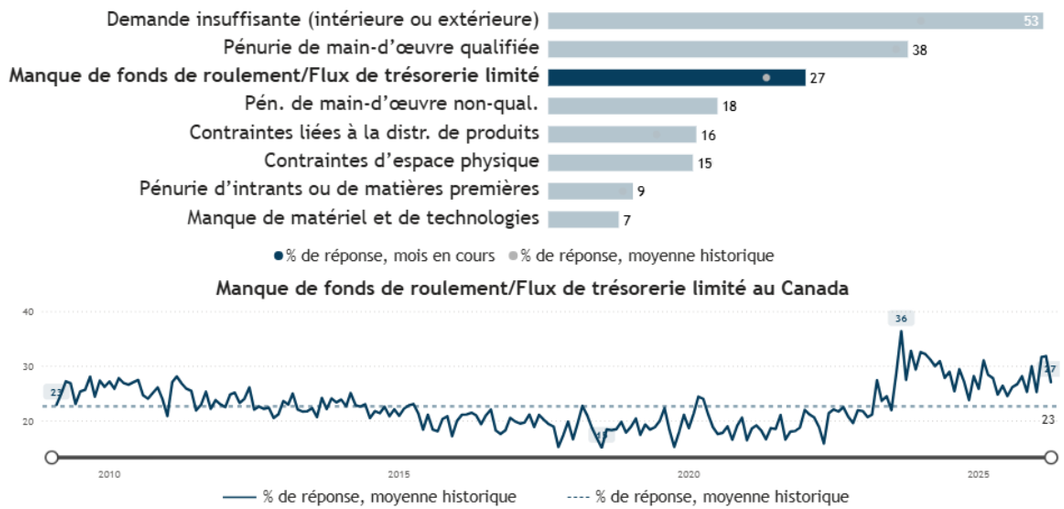

Source : FCEI, sondage *Les perspectives de votre entreprise*, de février 2009 à avril 2026, n = 317.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

La productivité et la compétitivité passent par un soutien à toutes les entreprises, pas seulement aux grandes : les gouvernements doivent assurer l'équité

À mesure que le gouvernement fédéral met en œuvre des programmes de financement du logement, des infrastructures et d'autres projets publics, il est crucial que ces investissements (offerts dans le cadre de programmes d'approvisionnement et de financement) soient accessibles et inclusifs pour toutes les PME.

Les programmes et les règles d'approvisionnement doivent permettre une participation équitable des PME, indépendamment du modèle de travail adopté par leurs employés. Cet enjeu est d'autant plus important que 87 % des PME s'opposent à ce que les politiques publiques favorisent les organisations syndiquées plutôt que les entreprises privées non syndiquées[16]. Des critères d'exclusion risquent de mettre de côté la majorité des créateurs d'emplois au Canada.

La préférence pour des programmes qui favorisent les entreprises syndiquées a des conséquences importantes sur l'équité, la concurrence et le rapport coût-efficacité.

Il est essentiel de prendre en considération les réalités des PME dans la conception des programmes et des mécanismes de financement publics. Contrairement aux grandes organisations, les PME fonctionnent souvent avec des ressources limitées en personnel, en temps et en soutien administratif. Des programmes excessivement complexes, exigeants en ressources ou lourds sur le plan administratif peuvent exclure de manière disproportionnée les PME, limitant ainsi leur capacité à y participer et à en profiter.

Recommandations politiques

Les PME sont prêtes et aptes à soutenir la croissance et le développement des infrastructures au Canada, mais encore faut-il qu'elles aient des conditions de concurrence équitables. La FCEI recommande donc de prendre les mesures suivantes :

1. Mettre en place une approche équitable, ouverte et inclusive pour le financement des infrastructures, afin de permettre aux petites entreprises de se livrer à une concurrence équitable, qu'elles soient syndiquées ou non, de renforcer les économies locales, de stimuler la concurrence et de garantir que les collectivités de toutes tailles bénéficient des investissements nationaux.

2. Les gouvernements devraient s'opposer à l'idée d'imposer des conventions collectives de projet, des ententes sur les retombées communautaires réservées aux syndicats des métiers de la construction ou des exigences relatives au salaire courant liées à des conventions collectives dans les projets financés par le gouvernement.

3. Faciliter l'accès des PME aux marchés publics.
    - Normaliser la définition d'« entreprise canadienne » dans l'ensemble des administrations lorsque la priorité est accordée aux entreprises canadiennes dans l'approvisionnement gouvernemental[17].
    - Veiller à ce que les entreprises ne soient pas exclues involontairement en raison de leur organisation du travail ou de leur emplacement au Canada.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Le soutien aux petites entreprises dynamise les économies locales

Au cours de la dernière année, plus de la moitié (57 %) des PME ont systématiquement nommé la faiblesse de la demande des clients comme le principal frein à la croissance des ventes et de la production[18]. Les consommateurs limitent leurs dépenses ou les redirigent vers des concurrents de grande taille à bas prix, comme les magasins à grande surface ou les géants du commerce en ligne. Pour les PME qui comptent sur des ventes locales régulières pour couvrir leurs coûts d'exploitation, ce changement entraîne des revenus stagnants et des possibilités de croissance limitées.

Malheureusement, de nombreux consommateurs sous-estiment ou ne mesurent pas les retombées économiques de l'achat local auprès des petites entreprises. Les analyses de la FCEI montrent qu'au Canada, pour chaque dollar dépensé chez un petit détaillant, 0,66 $ reste dans l'économie locale de la province, contre seulement 0,11 $ s'il est dépensé dans une multinationale et 0,08 $ s'il est dépensé dans un géant du commerce en ligne[19]. Le renforcement de la demande pour les entreprises locales génère donc des retombées économiques importantes pour les communautés.

Les entreprises indépendantes offrent des emplois, des produits uniques et des services personnalisés qui contribuent à la vitalité des communautés, mais elles peinent à concurrencer les multinationales du commerce de détail et les plateformes numériques. En plus de devoir soutenir la concurrence des grandes entreprises, les petits détaillants indépendants se sentent, dans une très grande proportion, délaissés par les gouvernements. En fait, plus de quatre sur cinq (84 %) sont d'avis que les grandes sociétés bénéficient d'un traitement de faveur (figure 5)[20].

Figure 5

La plupart des propriétaires de PME (84 %) sont d'avis que les grands détaillants bénéficient d'un traitement de faveur du gouvernement

Source : FCEI, Sondage sur la contribution des détaillants à leur communauté, du 17 mai au 14 juin 2023, résultats finaux, n = 588.

La faiblesse de la demande a des conséquences bien réelles pour les petites entreprises. La baisse des revenus accentue la pression sur les prix face aux grands concurrents profitant d'économies d'échelle, tandis qu'une demande stagnante décourage les entreprises d'embaucher, de croître ou d'investir dans les technologies et les équipements.

Parallèlement, le paysage concurrentiel au Canada devient de plus en plus concentré, avec un nombre grandissant de secteurs dominés par un petit groupe de grandes entreprises. Une telle concentration du marché peut limiter le choix des consommateurs, nuire à l'innovation et désavantager les petites entreprises et les entreprises indépendantes sur le plan de la concurrence. Les multinationales et les plateformes numériques bénéficient d'importants avantages auxquels les petites entreprises ont rarement accès, comme le pouvoir de fixation des prix, le contrôle des chaînes d'approvisionnement, l'accès aux données et la capacité de réglementation.

Sans intervention réfléchie des gouvernements, ces dynamiques risquent d'entretenir un cercle vicieux où les acteurs dominants continuent de gagner des parts de marché au détriment des entreprises locales, ce qui affaiblit l'entrepreneuriat et réduit la diversité du paysage entrepreneurial au Canada. Le maintien de marchés concurrentiels et ouverts est essentiel, non seulement pour l'équité, mais aussi pour la résilience économique à long terme et les gains de productivité.

Encourager les Canadiens à soutenir les entreprises locales peut contribuer à atténuer ces défis. Des initiatives de la FCEI, comme le Samedi PME et la campagne #JeChoisisPME, mettent en lumière les avantages de l'achat local. Le Samedi PME, qui a lieu chaque année entre le Vendredi fou et le Cyberlundi, incite les Canadiens à dépenser localement en leur rappelant que chaque achat, même modeste, soutient l'emploi, les services et les entreprises dans leur communauté.

Recommandations politiques

Pour soutenir les petites entreprises et renforcer l'activité économique locale, la FCEI recommande de prendre les mesures suivantes :

1. Dans le cadre de la modernisation du droit de la concurrence au Canada, le gouvernement fédéral doit voir à ce que les réformes de la *Loi sur la concurrence* remédient à la concentration grandissante du marché et garantissent que les PME bénéficient de conditions de concurrence équitable, en particulier face aux entreprises en position dominante et aux plateformes numériques.

2. Les gouvernements devraient mettre en place et appuyer des campagnes de sensibilisation qui mettent en lumière les effets positifs de l'achat local et la contribution des consommateurs à des marchés concurrentiels et diversifiés.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Deuxième champ d'action prioritaire : Diminuer la paperasserie

Le Canada doit réduire le fardeau réglementaire des PME

De nombreux entrepreneurs canadiens indiquent que la réglementation excessive limite leur capacité à croître et à innover. Près de 9 propriétaires de PME sur 10 (87 %) jugent que la paperasserie réduit considérablement la productivité de leur entreprise et sa capacité de croissance (figure 6). Compte tenu du retard du Canada par rapport aux autres économies avancées en matière de performance réglementaire, il est primordial de réduire le fardeau administratif[21].

> *« Le Canada connaît une baisse marquée de productivité, et le gouvernement clame haut et fort que les entreprises n'investissent pas assez. Mais quel intérêt avons-nous à investir pour améliorer notre productivité quand tout gain réalisé est aussitôt effacé par l'augmentation des fardeaux administratifs imposés par le gouvernement? Si nous ne sommes pas productifs, c'est parce que nous gaspillons notre temps et notre argent à faire les tâches contre-productives qu'on nous impose. »*
>
> – Propriétaire d'une entreprise de services professionnels, 20 à 49 employés, Québec.

Le coût de la paperasserie

- En 2024, les propriétaires de PME perdaient l'équivalent de 32 jours de travail (256 heures) par année en raison de la paperasserie. Ce temps pourrait être consacré à servir les clients, à développer l'entreprise ou à former le personnel[22].
- En 2024, la réglementation émanant de tous les ordres de gouvernement a coûté 51,5 milliards de dollars aux entreprises canadiennes, dont 17,9 milliards rien que pour la paperasserie (35 %), ce qui représente une augmentation de 5,2 milliards depuis 2020[23].
- Les plus petites entreprises sont touchées de façon disproportionnée : celles comptant moins de cinq employés consacrent 198 heures par employé à la conformité et assument des coûts réglementaires par employé plus de cinq fois supérieurs à ceux des grandes entreprises[24].
- La simplification des règles et des processus pourrait libérer 268 millions d'heures par année, soit l'équivalent de 137 000 emplois à temps plein, pour effectuer des activités plus productives et axées sur la croissance[25].

Ce fardeau n'est pas seulement financier : il épuise les ressources, nuit à l'équilibre travail-vie personnelle et décourage l'entrepreneuriat. La paperasserie freine la croissance des entreprises et ralentit la compétitivité et la productivité de l'économie canadienne.

Même si certains gouvernements ont réalisé des avancées importantes pour mesurer le fardeau réglementaire et en rendre compte, les exigences de conformité restent lourdes. La confiance quant à l'engagement du gouvernement fédéral et de la plupart des provinces à alléger le fardeau administratif demeure faible (6 % et 4 %, respectivement), à l'exception de l'Alberta (39 %)[26]. Les propriétaires d'entreprise continuent de composer avec des règles ambiguës, des processus d'approbation lents et des directives incohérentes d'une province à l'autre, ce qui mobilise du temps et des ressources au détriment de la croissance.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Figure 6

La paperasserie a des répercussions importantes sur la productivité et la croissance[27]

L'excès de règlements réduit considérablement la productivité de mon entreprise et sa capacité de croissance

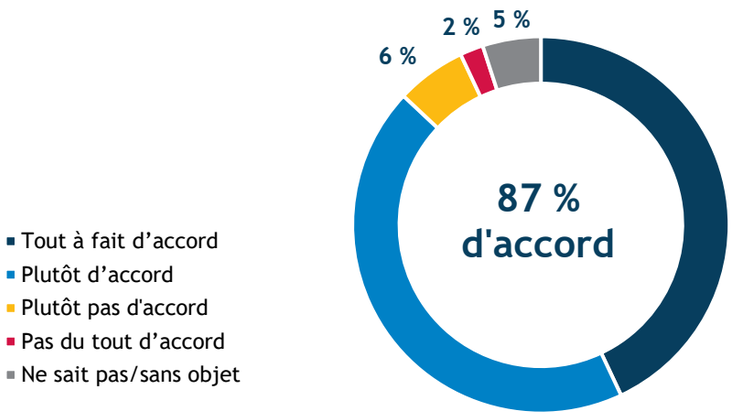

Source : FCEI. Sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2024. Du 4 juillet au 8 septembre 2024.

La réforme du cadre réglementaire représente une approche efficace et peu coûteuse pour permettre aux gouvernements d'augmenter la production. La simplification des processus bureaucratiques et des règles – sans compromettre la santé ou la sécurité du public – permet aux entrepreneurs de se concentrer sur la croissance de leur entreprise.

Recommandations politiques

Pour que l'allégement réglementaire devienne un moteur de productivité et de croissance, les gouvernements devraient :

1. **Mesurer le fardeau réglementaire et en rendre compte publiquement** - Évaluer le coût total de la réglementation, y compris ses effets cachés et indirects, dans l'ensemble des ministères et des organismes, et institutionnaliser une reddition de comptes publique régulière et transparente, idéalement par voie législative, pour que les coûts réglementaires soient examinés au même titre que les impôts et les dépenses.

2. **Établir un budget réglementaire assorti de règles de compensation contraignantes** - Fixer un plafond au fardeau réglementaire pour tenir compte du fait que les entreprises ont du temps et des ressources limités à consacrer à la conformité. Les gouvernements devraient adopter des exigences de compensation claires et contraignantes : les provinces où le fardeau des exigences réglementaires reste élevé ou en croissance devraient appliquer la règle du « deux pour un » (éliminer au moins deux règlements pour chaque nouveau règlement créée) jusqu'à ce que ce fardeau atteigne un niveau plus raisonnable, tandis que celles qui ont réalisé des progrès importants dans la réduction du fardeau réglementaire (c.-à-d. la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse) devraient maintenir cette discipline au moyen de la règle du « un pour un » pour éviter toute dérive.

3. **Faire de la responsabilisation en matière de réglementation une priorité** – Nommer un ministre du Cabinet responsable de mesurer le fardeau réglementaire, d'en rendre compte et de le réduire. Promouvoir l'importance de la réduction de la paperasserie et l'ancrer dans la culture dans l'ensemble du gouvernement.

4. **Simplifier et moderniser la conformité** – Rendre les interactions des entreprises avec le gouvernement prévisibles, rapides et faciles à gérer en offrant des directives claires, en langage simple, et en fournissant des services numériques intégrés, conviviaux et accessibles aux entreprises de toutes les tailles.

5. **Simplifier et réformer les programmes en tenant compte des PME** – Par exemple, la mainlevée avant paiement (MAP) de l'ASFC, dans le cadre de la GCRA, devrait être adaptée aux réalités des PME importatrices, notamment en les exemptant des exigences de garantie liées à la MAP.

En allégeant la réglementation inutile, les gouvernements peuvent redonner aux petites entreprises le temps et les ressources dont elles ont besoin pour innover, embaucher et croître, et ainsi libérer le potentiel entrepreneurial du Canada.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Les obstacles au commerce intérieur continuent de freiner la productivité du Canada

Alors que les défis du commerce mondial augmentent, les petites entreprises canadiennes se tournent de plus en plus vers les marchés intérieurs[ii]. Cependant, le poids des obstacles au commerce intérieur – réglementations divergentes, règles fragmentées et mise en œuvre inégale de la reconnaissance mutuelle – limite la capacité des petites entreprises à rejoindre de nouveaux clients, à prendre de l'expansion et à renforcer l'économie canadienne.

Le coût des obstacles au commerce intérieur

- **Plus grande vulnérabilité aux chocs extérieurs.** La moitié des petites entreprises affirment que l'amélioration du commerce intérieur les aiderait à atténuer les répercussions des conflits commerciaux internationaux et des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales[28].
- **Des occasions d'affaires manquées.** Près de trois propriétaires de petites entreprises sur cinq (58 %) estiment que la réduction des obstacles au commerce interprovincial créerait de nouvelles occasions d'affaires. Seulement 12 % ne sont pas d'accord – un signal fort que les entrepreneurs perçoivent un potentiel inexploité si les obstacles sont éliminés (figure 7)[29].
- **Une importante croissance économique perdue.** Selon le Fonds monétaire international (FMI), l'élimination complète des obstacles au commerce intérieur au Canada pourrait faire augmenter le PIB réel de près de 7 % à long terme, ce qui représente environ 210 milliards de dollars canadiens en dollars courants[30].

La FCEI recommande depuis longtemps aux gouvernements d'adopter la reconnaissance mutuelle, une règle simple, mais puissante : si un bien ou un service est autorisé à la vente ou à l'utilisation dans une province ou un territoire, il devrait l'être automatiquement dans les autres.

Malgré certains progrès en matière de reconnaissance mutuelle en 2025, y compris l'adoption de l'historique Accord canadien de reconnaissance mutuelle (ACRM) sur la vente de produits et de nouvelles lois provinciales, les effets concrets de ces réformes demeurent limités. D'importantes lacunes dans la mise en œuvre, de nombreuses exclusions (notamment les aliments, l'alcool, la main-d'œuvre et les services), une adoption inégale par les administrations et des protocoles d'entente non contraignants risquent de laisser les entreprises dans un système fragmenté et susceptible de créer de nouvelles exigences administratives[31].

En l'absence de libre circulation des produits, des services et de la main-d'œuvre entre les provinces, les entreprises doivent composer avec des coûts plus élevés, une efficacité réduite et des perspectives de croissance limitées, ce qui affaiblit la compétitivité du pays.

Près de 80 % des PME canadiennes soutiennent l'engagement de leur gouvernement provincial ou territorial en faveur de la transparence et de la coopération en matière de commerce interprovincial, notamment par l'adoption d'une législation sur la reconnaissance mutuelle.

Source : FCEI, *État des lieux du commerce intérieur,* 2025.

[ii] En raison de la guerre commerciale actuelle entre les États-Unis et le Canada, environ le tiers des entreprises ont déjà délaissé le marché américain, et un autre tiers envisage de le faire. La majorité des entreprises (67 %) cherchant des solutions de rechange privilégient des fournisseurs ou des clients canadiens, tandis que plus du tiers se tournent vers l'Union européenne et 21 %, vers le Mexique. (FCEI, sondage *Impacts de la guerre commerciale Canada-États-Unis sur votre entreprise*, août 2025, n = 3 315)

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Figure 7

La majorité des propriétaires de PME canadiens souhaitent la réduction des obstacles au commerce intérieur, qui les découragent de développer de nouveaux marchés au pays en raison des coûts et des investissement requis

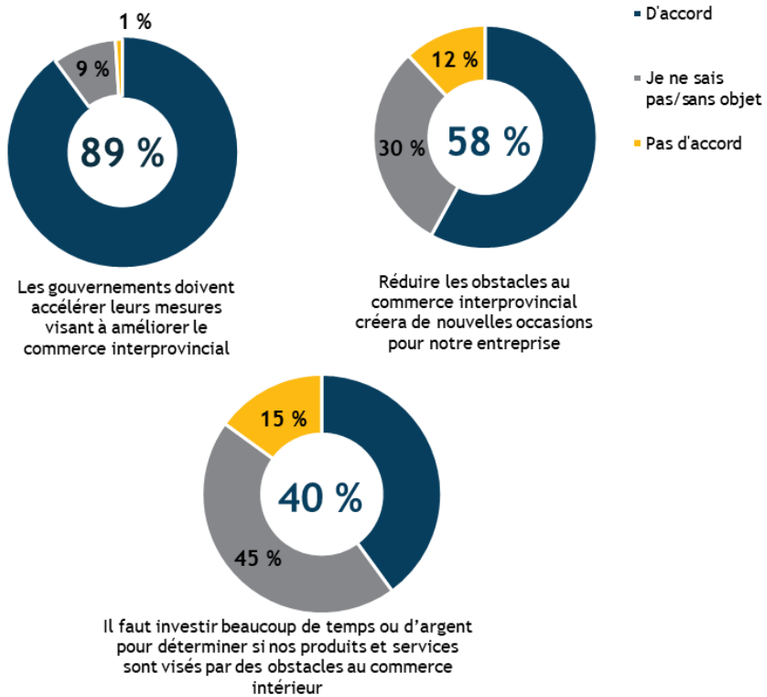

Source : FCEI, sondage *Votre voix*, mené du 10 au 24 avril 2025, résultats finaux basés sur 2 561 réponses.

Recommandations politiques

Pour renforcer le marché intérieur et accroître la productivité, les gouvernements peuvent :

1. **Assurer la mise en œuvre efficace des cadres existants de reconnaissance mutuelle** – Veiller à ce que l’ACRM et les lois provinciales soient appliqués de façon uniforme et transparente, avec un minimum d’exemptions[32].

2. **Élargir la portée de la reconnaissance mutuelle** – Étendre son champ d’application pour inclure les aliments et l’alcool, ainsi que les services dans l’optique de favoriser la mobilité de la main-d’œuvre. Par exemple, les processus de certification des professionnels accrédités devraient être simplifiés afin de leur permettre d’exercer selon leur formation et leur expérience pendant qu’ils font les démarches d’inscription dans une nouvelle province ou un nouveau territoire[33].

3. **Faciliter la circulation des aliments entre les provinces** – Harmoniser les règles fédérales et provinciales pour réduire les dédoublements, sans compromettre la salubrité et la traçabilité.

4. **Garantir un accès équitable et non discriminatoire aux marchés publics partout au pays**
    - Éliminer les règles et les pratiques d’approvisionnement qui favorisent les fournisseurs locaux ou provinciaux au détriment de ceux provenant d’autres provinces canadiennes.
    - Normaliser la définition d’« entreprise canadienne » dans l’ensemble des provinces et territoires, et garantir aux petites entreprises un accès équitable aux marchés publics partout au pays.

5. **Améliorer la logistique et le camionnage interprovincial** – Préciser les modalités et les échéanciers de mise en œuvre du protocole d’entente sur le camionnage interprovincial (notamment les règles visées par la reconnaissance mutuelle et les mécanismes d’application)[34].

© Fédération canadienne de l’entreprise indépendante

Troisième champ d’action prioritaire : Répondre à l’évolution du marché du travail au Canada

Le Canada connaît une transformation démographique profonde qui pose des défis à long terme pour la croissance économique, la productivité et l’entrepreneuriat. Depuis 1990, la part de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) diminue de façon constante, tandis que la proportion de Canadiens plus âgés continue d’augmenter[35]. Les projections montrent que cette tendance devrait se poursuivre à long terme, transformant la main-d’œuvre et le potentiel économique du Canada.

Les effets de ce changement sont importants. À mesure que la population vieillit, le rapport de dépendance du Canada – soit le nombre de personnes qui ne font généralement pas partie de la population active par rapport à celles qui en font partie – continue d’augmenter. Il était de 32 % en 2023 et devrait grimper à 48,6 % d’ici 2060[36]**.** Même si cette tendance ne signifie pas nécessairement une baisse du nombre total de personnes aptes au travail, elle entraîne une pression grandissante sur les marchés du travail, les finances publiques et l’accès à une main-d’œuvre expérimentée, dans un contexte d’accélération des départs à la retraite.

En parallèle, les PME au Canada sont toujours confrontées à des difficultés sur le marché du travail. Bien que les taux de postes vacants aient diminué, de nombreuses entreprises éprouvent toujours des difficultés non seulement à recruter, mais aussi à trouver des candidats aux compétences, aux attentes et aux qualifications adéquates. Selon le Baromètre des affaires mensuel[MD] de la FCEI, les pénuries de main-d’œuvre qualifiée demeurent le deuxième plus important facteur limitant les ventes et la croissance des PME (38 %)[37].

Plus de la moitié (52 %) des propriétaires de PME qui utilisent le Programme des travailleurs étrangers temporaires ont indiqué que les TET leur ont permis de continuer d’embaucher des travailleurs canadiens, tandis que 76 % ont pu répondre à la demande de leurs clients pour leurs produits et services.

Source : FCEI, Sondage sur les changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires, 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025, n = 1 645.

© Fédération canadienne de l’entreprise indépendante

Les travailleurs étrangers temporaires contribuent à la croissance du Canada à court et à long terme

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) joue un rôle clé dans le maintien de la stabilité économique à court terme en contribuant à atténuer les pénuries de main-d’œuvre persistantes. Toutefois, les travailleurs étrangers temporaires ne servent pas uniquement à combler des besoins immédiats : ils représentent aussi une part importante de la future main-d’œuvre du pays, puisque bon nombre d’entre eux deviennent des résidents permanents.

Dans un sondage mené en 2024-2025 auprès d’entreprises ayant eu recours au PTET pour répondre à leurs besoins en main-d’œuvre, 57 % ont indiqué qu’elles devraient réduire leurs plans de croissance si elles n’avaient pas accès aux travailleurs étrangers, et 52 % seraient incapables de traiter des commandes ou de fournir des services. Près d’un quart (24 %) devraient réduire leurs heures d’ouverture et 18 % ont affirmé qu’il était très probable qu’elles devraient fermer leurs portes[38].

De plus, de nombreux Canadiens croient à tort que le recours aux travailleurs étrangers temporaires (TET) enlève des emplois aux candidats locaux. Or, une note de recherche de la FCEI montre que les propriétaires de PME embauchent des TET par nécessité et pour combler des postes lorsque la main-d’œuvre qualifiée locale n’est pas disponible[39].

Les récentes restrictions imposées au PTET nuiront aux petites entreprises et aux secteurs essentiels, puisque les TET sont essentiels au maintien des activités, au bon fonctionnement des chaînes d’approvisionnement et à la stabilité économique. Une restriction de l’accès ne permettrait pas de résoudre des pénuries de main-d’œuvre; au contraire, elle les aggraverait et entraînerait des ralentissements, des pertes de contrats et une hausse des coûts pour les Canadiens.

Recommandations politiques

1. Conserver, protéger et défendre le PTET, et consulter le milieu des affaires avant toute réforme.

2. Éliminer les restrictions générales, comme les plafonds du PTET et les politiques de refus de traitement. Permettre aux employeurs d’expliquer pourquoi ils ne parviennent pas à embaucher un Canadien pour leur poste.

3. Faciliter le maintien des TET déjà présents au pays en instaurant une clause de droits acquis.

4. Accroître les niveaux d’immigration économique et accorder la priorité aux TET déjà présents au Canada.

5. Mettre en place une voie d’accès pour les travailleurs étrangers ayant au moins 18 mois d’expérience de travail au Canada, dans toutes les catégories FEER, y compris les travailleurs moins qualifiés, à condition qu’ils détiennent un statut et qu’ils déclarent et paient leurs impôts au pays.

6. S’assurer que les programmes d’immigration du Canada soient mieux adaptés aux besoins en main-d’œuvre de tous les secteurs et de toutes les régions.

© Fédération canadienne de l’entreprise indépendante

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée freine l'expansion des entreprises

Les pressions sur le marché du travail canadien commencent à s'atténuer, le taux de postes vacants ayant reculé de 3,7 % à 2,9 % entre janvier 2024 et février 2025[40]. Toutefois, cette amélioration cache les difficultés structurelles auxquelles font face les petites entreprises. Plus de la moitié des PME (54 %) continuent d'affirmer que les pénuries de main-d'œuvre sont un obstacle majeur à leur croissance[41], et, surtout, 38 % rapportent qu'un manque de travailleurs qualifiés limite directement leur capacité d'augmenter les ventes ou la production (figure 8).

Ce défi repose en grande partie sur un décalage persistant entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible. Pas moins de 69 % des PME indiquent que le principal obstacle au recrutement d'employés qualifiés est le manque de candidats qualifiés dans leur secteur. Toutefois, le problème est plus profond : près de 57 % des petites entreprises signalent un décalage entre les attentes des candidats en matière de rémunération ou d'avantages et ce que l'entreprise est en mesure d'offrir sans compromettre sa compétitivité et sa viabilité[42].

Pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, de nombreuses PME se tournent également vers l'automatisation[43]. Toutefois, les très petites entreprises, notamment les microentreprises (0 à 4 employés), jugent souvent que l'automatisation ne convient pas à leur modèle d'affaires. Cela dit, plus la taille de l'entreprise augmente, plus l'ouverture à l'automatisation est grande, en particulier chez les entreprises de taille moyenne[44]. Cette tendance semble indiquer que, pour de nombreuses petites entreprises, les obstacles tiennent davantage à un manque d'information, de clarté ou de confiance qu'à la technologie elle-même. En soutenant davantage ces entreprises et en facilitant l'adoption, les PME pourraient être plus enclines à intégrer l'automatisation à leurs activités. Enfin, pour combler les pénuries de main-d'œuvre, il est essentiel de renforcer la mobilité interprovinciale, notamment en élargissant la reconnaissance mutuelle des qualifications et des services pour que les travailleurs puissent se déplacer librement vers les régions où la demande est la plus forte.

Recommandations politiques

Pour remédier à ces enjeux persistants de main-d'œuvre, les recommandations suivantes proposent des pistes d'action pour aider les gouvernements à soutenir les PME dans le recrutement et le maintien en poste de travailleurs qualifiés.

1. Améliorer la qualité de la main-d'œuvre au moyen d'incitatifs à la formation, de meilleures pratiques d'intégration ou de services de soutien à l'emploi complémentaires[iii], ainsi que de partenariats renforcés avec les établissements d'enseignement.
2. Tirer parti de la mobilité de la main-d'œuvre pour contribuer à combler les pénuries, en mettant en œuvre la reconnaissance mutuelle des professions et des services entre les provinces (voir annexe 2b, paragraphe ii).
3. Offrir des crédits d'impôt ou des congés de cotisations à l'assurance-emploi pour les PME qui embauchent et forment des travailleurs débutants ou peu expérimentés.
4. Renforcer la capacité des PME à maintenir en poste les travailleurs âgés en limitant les effets des récupérations de prestations de vieillesse associées au revenu d'emploi (p. ex., améliorer le montant du crédit en raison de l'âge).
5. Soutenir les plus petites entreprises en les aidant à démystifier le processus d'automatisation, dans le but d'en augmenter le taux d'adoption.

Figure 8

Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée nuisent aux ventes et à la production des entreprises, et demeurent au-dessus de la moyenne historique depuis juillet 2020

Source : FCEI, sondage *Les perspectives de votre entreprise*, de février 2009 à avril 2026 [% aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre qualifiée], n = 317.

[iii] Par « services de soutien complémentaires », on entend des mesures qui aident les personnes à surmonter les obstacles à l'emploi, comme le transport, la garde d'enfants, le logement ou les besoins en santé mentale, afin de leur permettre de se préparer au travail et d'y demeurer. Par exemple, un programme de formation professionnelle peut offrir des titres de transport, du soutien psychosocial et du mentorat en plus de la formation axée sur les compétences, pour favoriser la pleine participation et la réussite des participants.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Assurer une relève d'entreprise harmonieuse est essentiel pour les PME

Les recherches de la FCEI laissent entrevoir un virage abrupt dans le milieu des affaires, alors que de nombreuses entreprises seront reprises par la prochaine génération de propriétaires (potentiellement plus de 2 T$ en actifs)[45]. Malgré l'ampleur de ce changement, seulement 9 % des propriétaires ont d'un plan de relève formel et écrit, tandis que près de la moitié n'en ont aucun (figure 9).

Figure 9
Existence d'un plan de relève (% des réponses)

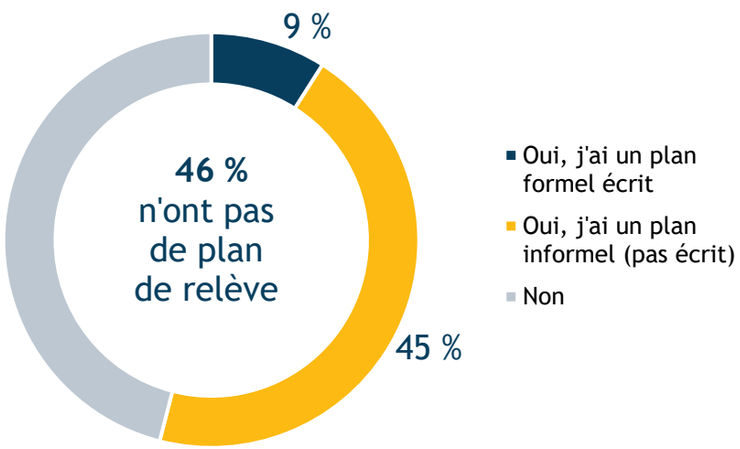

Source : FCEI, sondage *Planification de la relève en entreprise*, 2022, n = 2 479.

Les conséquences d'une planification insuffisante sont importantes. Des transferts d'entreprise mal gérés peuvent entraîner des ventes précipitées, des fermetures, des faillites, la disparition de services de proximité, des pertes d'emplois et un recul de l'activité économique locale.

Ce qui inquiète encore davantage est la présence grandissante de sociétés de capital-investissement dans les secteurs traditionnellement dominés par les PME[46]. Avec la hausse du nombre d'entreprises canadiennes à vendre, les sociétés de capital-investissement y voient une occasion.

Selon l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement, plus de 65 % des transactions de capital-investissement au Canada concernent les PME[47]. Sans un meilleur soutien aux entrepreneurs canadiens pour l'achat de ces entreprises, les PME continueront de disparaître et les marchés se concentreront davantage entre les mains des sociétés de capital-investissement. Cette situation entraînera une diminution du nombre de PME appartenant à des propriétaires locaux, une baisse de l'emploi, un recul de la concurrence, une hausse des prix pour les consommateurs et, au bout du compte, un affaiblissement de la résilience économique des communautés partout au pays.

Recommandations politiques

1. Faire connaître, surtout auprès des jeunes entrepreneurs, les possibilités et les avantages offerts par l'achat d'une entreprise déjà en activité.

2. Mieux faire connaître les fiducies collectives des employés (FCE) comme outil de transfert d'entreprise et rendre permanente l'exonération des gains en capital de 10 millions de dollars applicable aux FCE.

3. Permettre aux PME de reporter les impôts sur les gains en capital résultant du transfert de l'entreprise aux enfants du propriétaire.

4. Créer un volet dédié au transfert d'entreprises dans les programmes d'immigration pour jumeler les nouveaux arrivants qualifiés avec des propriétaires souhaitant vendre leur entreprise. Ce volet ne viserait pas la création d'une nouvelle entreprise, mais plutôt la reprise d'une entreprise bien établie.

5. Mettre en place un marché national sécurisé de transfert d'entreprises, inspiré de Repreneuriat Québec, qui permettrait aux propriétaires en processus de sortie d'afficher leur entreprise et de trouver des repreneurs qualifiés (membres de la famille, employés ou entrepreneurs).

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Conclusion

Les PME représentent plus de 98 % des employeurs au Canada et emploient plus de 60 % de la main-d’œuvre du secteur privé[48]. Elles ne représentent pas un segment marginal de l’économie. Elles apportent de la stabilité en période de turbulence et soutiennent les communautés lorsque les temps sont difficiles. Toutefois, l’instabilité économique persistante met à rude épreuve de nombreuses petites entreprises et freine leur croissance, limite les investissements et décourage les nouveaux entrepreneurs. Résultat : le nombre de nouvelles petites entreprises diminue, entraînant une pénurie d’entrepreneurs.

Les gouvernements doivent passer à l’action maintenant. Lorsque la création, la croissance et la réussite des petites entreprises ralentissent, le pays perd bien plus qu’une vitrine économique : il perd en concurrence, en innovation, en services locaux et en productivité. Et son économie s’essouffle.

Pour répondre à ce défi, les gouvernements doivent adapter leurs politiques économiques afin de créer des conditions propices à la réussite des entrepreneurs. La diminution des coûts d’exploitation des entreprises, l’amélioration de l’accès au financement, la réduction de la paperasserie et la prise en compte des réalités des employeurs dans les politiques du travail sont des conditions essentielles au rétablissement du bassin entrepreneurial au pays.

En parallèle, le Canada doit se préparer à la prochaine génération de propriétaires de PME. Sans une relève bien soutenue, des occasions de reprise plus nombreuses et un encouragement clair à l’entrepreneuriat, il sera difficile de maintenir le dynamisme des économies locales au Canada.

Les entrepreneurs sont prêts à investir, à innover et à croître, mais des réformes concrètes des politiques publiques qui réduisent les obstacles et rétablissent la confiance. Cela est nécessaire pour rétablir un écosystème d’affaires en perte de vitesse et faire en sorte que la création et la croissance d’entreprises au Canada demeurent non seulement possibles, mais également valorisantes. En s’attaquant aux priorités présentées dans ce rapport, les gouvernements peuvent renforcer les communautés, stimuler la productivité et mettre fin à la pénurie d’entrepreneurs au Canada.

© Fédération canadienne de l’entreprise indépendante

Annexe : Sommaire des recommandations

1. Réduire les coûts d'exploitation des entreprises

1a. Les pressions fiscales continuent de peser sur les petites entreprises

i. Réduire les taux d'imposition sur le revenu des petites entreprises.
   a. Au fédéral, faire passer ce taux d'imposition de 9 % à 6 %.
   b. Les gouvernements provinciaux devraient porter le taux d'imposition des petites entreprises à 0 % de façon permanente d'ici 2030[49].

ii. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient relever le seuil de la déduction accordée aux petites entreprises à au moins 700 000 $ et l'indexer sur l'inflation par la suite.

iii. Le gouvernement fédéral devrait augmenter le seuil de revenu de placement à 60 000 $ et l'indexer sur l'inflation par la suite, puisqu'il s'élève à 50 000 $ depuis 2018.

iv. Mettre en place une déduction destinée aux propriétaires uniques qui déclarent un revenu personnel, semblable à la déduction pour revenu d'entreprise admissible aux États-Unis, afin qu'ils ne soient pas imposés sur une partie de leur revenu d'entreprise[50].

v. Instaurer un taux d'imposition foncière réduit pour les petites entreprises, semblable à la sous-catégorie d'imposition foncière pour les petites entreprises à Toronto et à Ottawa, afin de remédier aux inégalités en matière de taxes foncières.

vi. Introduire un taux de cotisation réduit à l'assurance-emploi pour les plus petites entreprises, soit par l'intermédiaire d'un crédit d'impôt ciblé et permanent, comme l'ancien crédit pour l'emploi visant les petites entreprises, soit en optant pour un partage à 50-50 plutôt qu'à 60-40.

vii. Augmenter le montant de l'exemption de base pour le Régime de pensions du Canada (RPC).

viii. Supprimer le mécanisme de hausse automatique de la taxe d'accise sur l'alcool.

ix. Simplifier et rendre permanentes la passation en charges immédiate et la déduction pour amortissement accéléré, et les rendre accessibles aux entreprises de tous les secteurs.

x. Inscrire dans la loi les remboursements versés par les commissions d'indemnisation des accidents du travail et les rendre non imposables.

« Le fardeau fiscal devient difficilement soutenable. Il est difficile de prospérer dans ces conditions. Ce n'est pas évident d'offrir des augmentations alors que le coût de la vie grimpe pour nos employés et que nos clients limitent aussi leurs dépenses. »

– Propriétaire d'une entreprise de services professionnels, 20 à 49 employés, Alberta

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

1b. Un accès limité au capital désavantage les petites entreprises

i. **Surveiller et renforcer le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC)**
   a. Mesurer le rendement du PFPEC pour s'assurer que les petites entreprises en retirent des avantages concrets. Il importe de veiller tout particulièrement à ce que le programme rejoigne les plus petites entreprises, et pas seulement les PME de plus grande taille.
      i. Les banques ne devraient pas se servir du PFPEC pour garantir des prêts qu'elles accorderaient en l'absence du programme.
   b. Reprendre la publication de rapports publics transparents sur l'efficacité du PFPEC.

ii. **Améliorer l'accessibilité et l'abordabilité du financement**
   a. Les banques devraient améliorer l'accès des PME à des solutions de financement à moindre coût.
   b. Les banques devraient également examiner attentivement la nécessité d'exiger des garanties personnelles et explorer d'autres solutions avant de demander ces garanties aux PME.

iii. **Colombie-Britannique, Saskatchewan et Manitoba** : Exempter de la TVP toutes les dépenses en immobilisations, y compris les achats de machinerie et d'équipement, ce qui y fera bondir les investissements de 1,6 G$, 197 M$ et 332 M$, respectivement[51].

iv. **Améliorer l'accès des PME aux sources de financement et d'investissement non traditionnelles**
   a. Élargir l'application de l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) pour inclure les actifs (et pas seulement les actions). Cette mesure devrait être accessible aux entreprises de tous les secteurs, et pourrait également encourager la vente de biens sous-utilisés ou inutilisés (p. ex., bâtiments, terrains, etc.) pouvant servir à construire de l'immobilier.
   b. Les institutions financières devraient encourager le recours à des sources de financement autres que les prêts bancaires traditionnels (investissement providentiel, financement participatif, capital-risque, etc.) et accélérer les initiatives liées aux systèmes bancaires ouverts pour soutenir les petites entreprises.

1c. Créer des conditions de concurrence équitables pour les PME

i. Mettre en place une approche équitable, ouverte et inclusive pour le financement des infrastructures, afin de permettre aux petites entreprises de se livrer à une concurrence équitable, qu'elles soient syndiquées ou non, de renforcer les économies locales, de stimuler la concurrence et de garantir que les communautés de toutes les tailles bénéficient des investissements nationaux.

ii. Les gouvernements devraient s'opposer à l'idée d'imposer des conventions collectives de projet, des ententes sur les retombées communautaires réservées aux syndicats des métiers de la construction ou des exigences relatives au salaire courant liées à des conventions collectives dans les projets financés par le gouvernement.

iii. Faciliter l'accès des PME aux marchés publics.
   a. Normaliser la définition d'« entreprise canadienne » dans l'ensemble des administrations lorsque la priorité est accordée aux entreprises canadiennes dans l'approvisionnement gouvernemental[52].
   b. Veiller à ce que les entreprises ne soient pas exclues involontairement en raison de leur organisation du travail ou de leur emplacement au Canada.

iv. Dans le cadre de la modernisation du droit de la concurrence au Canada, le gouvernement fédéral doit voir à ce que les réformes de la *Loi sur la concurrence* remédient à la concentration grandissante du marché et garantissent que les PME bénéficient de conditions de concurrence équitable, en particulier face aux entreprises en position dominante et aux plateformes numériques.

v. Les gouvernements devraient mettre en place et appuyer des campagnes de sensibilisation qui mettent en lumière les effets positifs de l'achat local et la contribution des consommateurs à des marchés concurrentiels et diversifiés.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

2. Diminuer la paperasserie

2a. Réduire le fardeau réglementaire

i. Mesurer le fardeau réglementaire et en rendre compte publiquement. Évaluer le coût total de la réglementation, y compris ses effets cachés et indirects, dans l'ensemble des ministères et des organismes, et institutionnaliser une reddition de comptes publique régulière et transparente, idéalement par voie législative, pour que les coûts réglementaires soient examinés au même titre que les impôts et les dépenses.

ii. Établir un budget réglementaire assorti de règles de compensation contraignantes. Fixer un plafond au fardeau réglementaire pour tenir compte du fait que les entreprises ont du temps et des ressources limités à consacrer à la conformité. Les gouvernements devraient adopter des exigences de compensation claires et contraignantes : les provinces où le fardeau des exigences réglementaires reste élevé ou en croissance devraient appliquer la règle du « deux pour un » (éliminer au moins deux règlement existants pour chaque nouveau règlement créé) jusqu'à ce que ce fardeau atteigne un niveau plus raisonnable, tandis que celles qui ont réalisé des progrès importants dans la réduction du fardeau réglementaire (c.-à-d. la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse) devraient maintenir cette discipline au moyen de la règle du « un pour un » pour éviter toute dérive.

> *« La réglementation devrait être claire et facile à suivre [...]. Or, on dirait qu'elle est délibérément ambiguë, ce qui crée énormément de travail pour les consultants et les avocats. On serait beaucoup plus compétitifs et productifs si on pouvait consacrer ce temps et cet argent à la croissance de nos activités. Les propriétaires de PME ne demandent qu'à suivre les règles. Facilitez-leur la tâche. »*
>
> – Propriétaire d'une entreprise de commerce de gros, 5 à 19 employés, Ontario

iii. Faire de la responsabilisation en matière de réglementation une priorité. Nommer un ministre du Cabinet responsable de mesurer le fardeau réglementaire, d'en rendre compte et de le réduire. Promouvoir l'importance de la réduction de la paperasserie et l'ancrer dans la culture dans l'ensemble du gouvernement.

iv. Simplifier et moderniser la conformité. Rendre les interactions des entreprises avec le gouvernement prévisibles, rapides et faciles à gérer en offrant des directives claires, en langage simple, et en fournissant des services numériques intégrés, conviviaux et accessibles aux entreprises de toutes les tailles.

v. Simplifier et réformer les programmes en tenant compte des PME. Par exemple, la mainlevée avant paiement (MAP) de l'ASFC, dans le cadre de la GCRA, devrait être adaptée aux réalités des PME importatrices, notamment en les exemptant des exigences de garantie liées à la MAP.

2b. Réduire les obstacles au commerce intérieur

i. Mettre pleinement en œuvre la reconnaissance mutuelle. Veiller à ce que l'ACRM et les lois provinciales soient appliqués de façon uniforme et transparente, avec un minimum d'exemptions[53].

ii. Élargir la portée de la reconnaissance mutuelle pour inclure les aliments et l'alcool, ainsi que les services dans l'optique de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre. Par exemple, les processus de certification des professionnels accrédités devraient être simplifiés afin de leur permettre d'exercer selon leur formation et leur expérience pendant qu'ils font les démarches d'inscription dans une nouvelle province ou un nouveau territoire[54].

iii. Faciliter la circulation des aliments entre les provinces – Harmoniser les règles fédérales et provinciales pour réduire les dédoublements, sans compromettre la salubrité et la traçabilité.

iv. Garantir un accès équitable et non discriminatoire aux marchés publics partout au pays.
   a. Éliminer les règles et les pratiques d'approvisionnement qui favorisent les fournisseurs locaux ou provinciaux au détriment de ceux provenant d'autres provinces canadiennes.
   b. Normaliser la définition d'« entreprise canadienne » dans l'ensemble des provinces et territoires, et garantir aux petites entreprises un accès équitable aux marchés publics partout au pays.

v. Améliorer la logistique et le camionnage interprovincial – Préciser les modalités et les échéanciers de mise en œuvre du protocole d'entente sur le camionnage interprovincial (notamment les règles visées par la reconnaissance mutuelle et les mécanismes d'application)[55].

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

3. Répondre à l'évolution du marché du travail au Canada

3a. Protéger le Programme des travailleurs étrangers temporaires

i. Conserver, protéger et défendre le PTET, et consulter le milieu des affaires avant toute réforme.
ii. Éliminer les restrictions générales, comme les plafonds du PTET et les politiques de refus de traitement. Permettre aux employeurs d'expliquer pourquoi ils ne parviennent pas à embaucher un Canadien pour leur poste.
iii. Faciliter le maintien des TET déjà présents au pays en instaurant une clause de droits acquis.
iv. Accroître les niveaux d'immigration économique et accorder la priorité aux TET déjà présents au Canada.
v. Mettre en place une voie d'accès pour les travailleurs étrangers ayant au moins 18 mois d'expérience de travail au Canada, dans toutes les catégories FEER, y compris les travailleurs moins qualifiés, à condition qu'ils détiennent un statut et qu'ils déclarent et paient leurs impôts au pays.
vi. S'assurer que les programmes d'immigration du Canada soient mieux adaptés aux besoins en main-d'œuvre de tous les secteurs et de toutes les régions.

« J'ai actuellement trois cuisiniers TET dont j'ai désespérément besoin pour faire fonctionner mon restaurant. Deux d'entre eux ne peuvent pas renouveler leur permis, et j'ai beaucoup de difficulté à trouver des remplaçants. Je risque de devoir fermer le restaurant quelques jours par semaine. »

– Propriétaire d'une entreprise du secteur d'hébergement et restauration, Colombie-Britannique

3b. Aider à combler les pénuries de main-d'œuvre

i. Améliorer la qualité de la main-d'œuvre au moyen d'incitatifs à la formation, de meilleures pratiques d'intégration ou de services de soutien à l'emploi complémentaires, ainsi que de partenariats renforcés avec les établissements d'enseignement.
ii. Tirer parti de la mobilité de la main-d'œuvre pour contribuer à combler les pénuries, en mettant en œuvre la reconnaissance mutuelle des professions et des services entre les provinces.
iii. Offrir des crédits d'impôt ou des congés de cotisations à l'assurance-emploi pour les PME qui embauchent et forment des travailleurs débutants ou peu expérimentés.
iv. Renforcer la capacité des PME à maintenir en poste les travailleurs âgés en limitant les effets des récupérations de prestations de vieillesse associées au revenu d'emploi (p. ex., améliorer le montant du crédit en raison de l'âge).
v. Soutenir les plus petites entreprises en démystifiant le processus d'automatisation, dans le but d'augmenter le taux d'adoption.

3c. Assurer une relève d'entreprise harmonieuse

i. Faire connaître, surtout auprès des jeunes entrepreneurs, les possibilités et les avantages offerts par l'achat d'une entreprise déjà en activité.
ii. Mieux faire connaître les fiducies collectives des employés (FCE) comme outil de transfert d'entreprise et rendre permanente l'exonération des gains en capital de 10 millions de dollars applicable aux FCE.
iii. Permettre aux PME de reporter les impôts sur les gains en capital résultant du transfert de l'entreprise aux enfants du propriétaire.
iv. Créer un volet dédié au transfert d'entreprises dans les programmes d'immigration pour jumeler les nouveaux arrivants qualifiés avec des propriétaires souhaitant vendre leur entreprise. Ce volet ne viserait pas la création d'une nouvelle entreprise, mais plutôt la reprise d'une entreprise bien établie.
v. Mettre en place un marché national sécurisé de transfert d'entreprises, inspiré de Repreneuriat Québec, qui permettrait aux propriétaires en processus de sortie d'afficher leur entreprise et de trouver des repreneurs qualifiés (membres de la famille, employés ou entrepreneurs).

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Notes de fin

[1] Calcul des auteurs basé sur les données de Statistique Canada (Tableau 33-10-0270-01, Estimations expérimentales pour les entreprises nouvellement ouvertes et les entreprises nouvellement fermées pour le Canada, les provinces et territoires, et les régions métropolitaines de recensement, données désaisonnalisées. Consulté le 23 mars 2026. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3310027001&request_locale=fr
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Cruz, Marvin et Bomal, Laure-Anna. *Rapport sur la paperasserie au Canada, 7e édition*. FCEI, 2025. https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/rapport-sur-la-paperasserie-au-canada
[5] FCEI, *Baromètre des affaires^MD mensuel*. Pour en savoir plus : fcei.ca/barometre.
[6] Auger, Michelle, Bomal, Laure-Anna, Galgay, Jonathan. *La pénurie d'entrepreneurs au Canada – Partie 1 : Un écosystème d'affaires en perte de vitesse*, Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), avril 2026. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/advocacy/pdf/2026/penurie-entrepreneurs-partie-1-fr.pdf
[7] OCDE (2025), *Études économiques de l'OCDE : Canada 2025*, Éditions OCDE, Paris, https://www.oecd.org/fr/publications/etudes-economiques-de-l-ocde-canada-2025_d806a81d-fr.html (consulté en mars 2026).
[8] FCEI, sondage *Votre voix* – février 2026, n = 1 171.
[9] FCEI, sondage *Votre voix* – juillet 2025, n = 2 032.
[10] Whidden, Bradlee et Nicolaÿ, Juliette. *Terrain d'inégalité : le désavantage fiscal des entreprises canadiennes par rapport aux entreprises américaines.* FCEI, 11 septembre 2025.
[11] *Ibid.*
[12] Matchett, Taylor et Alegbeh, Alchad. *Financement des PME – Série de rapports de recherche, Rapport nº 2 : Indicateurs de financement des PME*. FCEI, juillet 2023. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-07-indicateurs-financement-pme-fr.pdf
[13] FCEI, sondage *Les perspectives de votre entreprise*, de février 2009 à mars 2026, n = 640.
[14] Matchett, Taylor et Alegbeh, Alchad. *Financement des PME – Série de rapports de recherche, Rapport nº 2 : Indicateurs de financement des PME*. FCEI, juillet 2023. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2023/2023-07-indicateurs-financement-pme-fr.pdf
[15] Yunis, Jairo, Whidden, Bradlee et Basta, Francesca. *Éliminer les obstacles aux investissements en capital pour les PME*. FCEI, janvier 2025.
[16] FCEI, sondage *Votre voix* – février 2026, n = 1 151.
[17] Yoo, SeoRhin. *État des lieux du commerce intérieur – Les progrès du Canada en matière de commerce intérieur en 2025*, FCEI, février 2026.
[18] FCEI, *Baromètre des affaires^MD mensuel*. Pour en savoir plus : fcei.ca/barometre.
[19] Boston, Emily et Matchett, Taylor. *Petites entreprises, grandes retombées : La contribution des petits détaillants à l'économie locale*. FCEI, 2023. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/2023-10%20-%20Petite%20entreprise%2c%20grandes%20retomb%C3%A9es%20-%20Final%20FR.pdf
[20] FCEI, Sondage sur la contribution des détaillants à leur communauté, du 17 mai au 14 juin 2023, résultats finaux, n = 588.
[21] Groupe de la Banque mondiale, 2025. *Business Ready 2025*. Banque mondiale, Washington, DC. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO. https://hdl.handle.net/10986/44047.
[22] Cruz, Marvin et Bomal, Laure-Anna. *Rapport sur la paperasserie au Canada, 7e édition*. FCEI, 2025. https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/rapport-sur-la-paperasserie-au-canada
[23] *Ibid.*
[24] *Ibid.*
[25] *Ibid.*
[26] *Ibid.*
[27] FCEI, Sondage sur la réglementation et la paperasserie, 2024. Du 4 juillet au 8 septembre 2024.

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

Auteurs

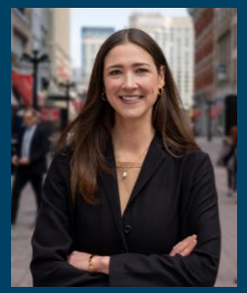

Brianna Solberg est directrice des affaires législatives pour les Prairies et le nord du Canada à la FCEI. Son travail de recherche et d'influence porte sur les dépenses gouvernementales et la fiscalité, l'indemnisation des accidents du travail et les lois du travail. Elle détient une maîtrise en politiques publiques ainsi qu'un baccalauréat ès arts avec spécialisation en sciences politiques et développement durable de l'Université de Calgary.

Vincent Pâquet est analyste principal des politiques pour le Québec à la FCEI. Il se consacre à l'analyse de dossiers clés pour les PME, notamment en fiscalité, en énergie, ainsi qu'en allégement réglementaire et administratif. Il est titulaire d'une maîtrise et d'un baccalauréat spécialisé en science politique de l'Université de Montréal.

Kayode Southwood est analyste principal des politiques pour l'Alberta à la FCEI. Fort d'une expérience nationale en relations gouvernementales et en affaires externes, il possède une solide expertise en mobilisation des parties prenantes, en analyse des politiques et en leadership interfonctionnel. Il est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's

La FCEI (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) est le plus grand regroupement de PME au pays, comptant 103 000 membres dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Elle vise à augmenter les chances de succès des PME en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements, en leur fournissant des ressources personnalisées et en leur offrant des économies exclusives.

Questions ou demandes de données : fcei@fcei.ca
X : @FCEI

[28] Basta, Francesca, Robertson, Duncan, Whidden, Bradlee et Yoo, SeoRhin. *Bulletin sur la coopération entre provinces et territoires au Canada : état des lieux du commerce intérieur*. FCEI, 2025. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/lp/internal-trade/2025/2025-06-commerce-interieur-bulletin-fr.pdf
[29] FCEI, sondage *Votre Voix* – avril 2025, n = 2 561.
[30] Díez, Federico J. et Yang, Yuanchen. *Le Canada peut accélérer sa croissance en libéralisant son propre marché*. FMI, janvier 2026. https://www.imf.org/fr/news/articles/2026/01/27/cf-canada-can-grow-faster-by-unlocking-its-own-market
[31] Yoo, SeoRhin. *État des lieux du commerce intérieur : les progrès du Canada en matière de commerce intérieur en 2025*. FCEI, février 2026. https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/les-progres-du-canada-en-matiere-de-commerce-interieur-en-2025
[32] *Ibid*.
[33] Yoo, S. et Whidden, Bradlee. *Blocage à la frontière : impact de la paperasserie sur la mobilité de la main-d'œuvre*. FCEI, mai 2025. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/205-05-mobilite-main-d-oeuvre-note-recherche-fr.pdf
[34] *Ibid*.
[35] Bomal, Laure-Anna. *Retour en force des pénuries de main-d'œuvre*. FCEI, 2021. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/retour-en-force-des-penuries-de-main-d-oeuvre.pdf
[36] Horizons de politiques Canada, *Les changements démographiques mondiaux : vieillissement et déclin de la population*, Gouvernement du Canada, 2024.
[37] FCEI, *Baromètre des affaires*[MD] *mensuel*. Pour en savoir plus : fcei.ca/barometre.
[38] FCEI, Sondage sur les changements au Programme des travailleurs étrangers temporaires, mené du 7 novembre 2024 au 23 janvier 2025, n = 1 645.
[39] FCEI, *Les travailleurs étrangers temporaires au Canada : mythes et réalités*, 2025. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/lp/tfw/note-recherche-ptet-fr.pdf
[40] Statistique Canada. Tableau 14-10-0406-01. Postes vacants, employés salariés et taux de postes vacants selon le secteur de l'industrie, données mensuelles désaisonnalisées.
[41] FCEI, Baromètre des affaires[MD] mensuel. Pour en savoir plus : fcei.ca/barometre.
[42] Alegbeh, Alchad et Cruz, Marvin. *Combler les besoins : s'attaquer aux enjeux de main-d'œuvre qui freinent les PME canadiennes*. FCEI, juin 2025.
[43] Vincent, François, Sevré, Illona, Alegbeh, Alchad et Larouche-Maltais, Alexandre. *L'automatisation : un levier de productivité pour les PME québécoises*. FCEI et Investissement Québec, octobre 2025.
[44] Vincent, François et Alegbeh, Alchad. *L'automatisation : un processus loin d'être automatique pour les PME québécoises*. FCEI, 2023.
[45] Cruz, Marvin et Bomal, Laure-Anna. *Relève des entreprises au Canada – Se préparer au tsunami de successions prévues les dix prochaines années*, 2022. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2022/2022-10-tsunami-de-successions.pdf
[46] Wasserman, Rachel. *The Private Equity Playbook: How buyout firms extract rather than build value and what to do about it*. Canadian Anti-Monopoly Project, 2024. https://antimonopoly.ca/wp-content/uploads/2024/11/CAMP-PRIVATE-EQUITY-PLAYBOOK-FINAL.pdf
[47]Association canadienne du capital de risque et d'investissement, *Private Equity at Work*, 2026. https://www.cvca.ca/investing-in-canada/private-equity-at-work/
[48]ISDE Canada, dernière mise à jour le 29 janvier 2026, https://ised-isde.canada.ca/site/recherche-statistique-pme/fr/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises/principales-statistiques-relatives-aux-petites-entreprises-2025; Gouvernement du Canada. *Le Bureau de la concurrence lance une étude sur la concurrence dans le domaine du financement des petites et moyennes entreprises canadiennes*. 12 janvier 2026. https://www.canada.ca/fr/bureau-concurrence/nouvelles/2026/01/le-bureau-de-la-concurrence-lance-une-etude-sur-la-concurrence-dans-le-domaine-du-financement-des-petites-et-moyennes-entreprises-canadiennes.html
[49] Whidden, Bradlee et Nicolaÿ, Juliette. *Terrain d'inégalité : le désavantage fiscal des entreprises canadiennes par rapport aux entreprises américaines.* FCEI, 11 septembre 2025.
[50] *Ibid*.
[51] Yunis, Jairo, Whidden, Bradlee et Basta, Francesca. *Éliminer les obstacles aux investissements en capital pour les PME*. FCEI, janvier 2025.
[52] Yoo, SeoRhin. *État des lieux du commerce intérieur – Les progrès du Canada en matière de commerce intérieur en 2025*. FCEI, février 2026. https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/les-progres-du-canada-en-matiere-de-commerce-interieur-en-2025
[53] *Ibid*.
[54] Yoo, S. et Whidden, Bradlee. *Blocage à la frontière : impact de la paperasserie sur la mobilité de la main-d'œuvre*. FCEI, mai 2025. https://www.cfib-fcei.ca/hubfs/research/reports/2025/205-05-mobilite-main-d-oeuvre-note-recherche-fr.pdf
[55] Yoo, SeoRhin. *État des lieux du commerce intérieur : les progrès du Canada en matière de commerce intérieur en 2025*. FCEI, février 2026. https://www.cfib-fcei.ca/fr/rapports-de-recherche/les-progres-du-canada-en-matiere-de-commerce-interieur-en-2025

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

FCEI

FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE

En affaires pour vos affaires

© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, 2026